

Site de Montluçon

GRILLE DES SALAIRES OPERATEURS

DATE D'APPLICATION : 1^{er} MARS 2016

COEFFICIENT	SALAIRE BRUT MENSUEL *
140	1 746,91 €
150	1 768,75 €
160	1 790,59 €
170	1 812,42 €
180	1 834,26 €
190	1 856,09 €
215	1 910,70 €
240	1 965,29 €

Annule et remplace le barème applicable au 1^{er} Mars 2015

* Ce salaire fait l'objet d'une majoration pour le personnel travaillant en équipe de suppléance.